



Intégration des travailleurs indépendants dans la loi générale relative aux allocations familiales - Organisme d'allocations familiales compétent

Circulaire de FAMIFED, CO n° 1396 du 7 juillet 2014

Suite à l'intégration des travailleurs indépendants dans la Loi générale relative aux allocations familiales (LGAF), les règles relatives à la détermination de l'organisme d'allocations familiales compétent ont également dû être adaptées en ce qui les concerne. La [circulaire](#) donne des directives sur l'application de l'arrêté royal du 22 mai 2014 portant modification de l'arrêté du 25 avril 1997 relatif à la compétence.

L'arrêté de compétence ainsi modifié entre en vigueur le même jour que la LGAF, à savoir le 30 juin 2014.